PROJET D'EXTENSION DU SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE L'ABBAYE À SES COTEAUX. CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION REPUBLIQUE CHARTREUSE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE OUVERTE DU 2 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 2026.

Le bon fonctionnement hydraulique du site élargi à ses collines est essentiel à la biodiversité et à la préservation du grand paysage. Il est également nécessaire à la protection du centre-ville contre les inondations par ruissellements torrentiels.

Proposition de modification du périmètre envisagé au nord.

L'histoire géologique du site, telle que décrite dans la planche « AVIGNON » des cartes géologiques publiées par le BRGM, explique son fonctionnement hydraulique, avec de nombreuses poches et nappes phréatiques issues des différentes formations au cours de millions d'années. La présence des sources a joué un rôle important pour l'implantation des premiers humains sur le site et dans la formation de son paysage. Elles ont rendu le site attractif lorsque la cour du pape s'est installée à Avignon. Les palais cardinalices étaient bien alimentés par ces sources. Elles mériteraient d'être réhabilitées (certaines ont malheureusement été branchées directement sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales) de manière à apporter de l'eau pour le nettoyage et l'arrosage en ville.

Les travaux hydrauliques réalisés aux XVIe et XVIIe siècles ont marqué le site :

1) Assainissement de la plaine de Pujaut par deux roubines en parties souterraines débouchant dans la vallée du Rhone,
2) Assainissement du nord de l'actuelle plaine de l'abbaye par un réseau de fossés et la roubine dite des Chartreux. Cette roubine a une double fonction, puisque , au-delà de l'assainissement de la plaine, elle permet de récupérer les eaux de ruissellement déferlant, après des phénomènes violents de type cévenol, des ravins (notamment ravin des Chèvres et ravin de Safrus). Cette roubine protégeait ainsi les points hauts de la plaine (notamment le domaine de la Seigneurette et celui de Boulbon) et le centre du village des inondations par ruissellements torrentiels.

Au XIX et XXe siècles, de nouveaux travaux ont profondément modifié le site :

1) Création des voies nouvelles, routières et ferroviaires) en pied des falaises, avec des transparences permettant la libre circulation des eaux de ruissellement,
2) Endiguement du Rhone et création d'un contre canal permettant de gérer le niveau des nappes phréatiques peu profondes. La roubine des Chartreux a alors été modifiée pour être branchée au nord et au sud du contre canal.

Ces dernières décennies, l'urbanisation a accéléré en poursuivant les divisions successives des grandes parcelles. L'artificialisation des sols a été particulièrement importante et les coteaux ont été fortement mités. Ce phénomène se poursuit encore actuellement. En dépit de la règlementation, des travaux sont réalisés sans autorisation et des constructions sont édifiées sans permis de construire. Il importe d'assurer un meilleur suivi du site classé et de ses coteaux.

L'artificialisation des sols et les défauts d'entretien des ouvrages hydrauliques de la plaine (fossés et roubine des Chartreux) fragilisent le site et ses abords. Ces défauts

d'entretien participent à la dégradation de la biodiversité et du paysage, notamment au niveau des crêtes et à l'est de la route départementale.

Le projet d'extension du site classé de la plaine de l'Abbaye à ses collines est très intéressant puisqu'il permettra d'appréhender de manière globale les dimensions géologiques, hydrauliques et paysagères de ce site exceptionnel.

Le périmètre envisagé n'apparait cependant pas cohérent dans la mesure où il n'inclut pas les deux ravins qui structurent le grand paysage au nord de la commune de Villeneuve les Avignon (*). Ces ravins sont extrêmement riches sur le plan géologique et archéologique. Ils sont également des réservoirs de biodiversité bien identifiés. Il importe de les préserver et de laisser le libre écoulement des eaux de ruissellement afin de ne pas aggraver les risques d'inondation de la plaine et de plusieurs quartiers du centre-ville (voir étude EXZECO publiée sur le site de la préfecture du GARD et visée explicitement dans le PLU de la commune). Leur protection par intégration des ravins dans le site classé est essentielle pour la préservation du paysage. Elle ne doit cependant pas empêcher la réalisation des trois recommandations issues de l'étude EXZECO :

- Création de bassins de rétention sur le plateau (hors périmètre du site classé),
- Aménagement d'un bassin enherbé en amont du passage des cours d'eau intermittents sous les voies ferroviaires et routières,
- Rétablissement de la section de la roubine des Chartreux et entretien de tous les petits ouvrages hydrauliques de la plaine,
- Augmentation des capacités de rétention en aval. Il existe un bassin de faible capacité utilisé comme terrain d'entrainement du stade de la Laune. Par décaissement, il serait possible de tripler le volume d'eau retenu afin de mieux protéger la plaine et les quartiers inondables du centre-ville.

Ces travaux devraient être encadrés par des prescriptions paysagères précises pour ne pas renouveler l'expérience particulièrement couteuse des travaux réalisés récemment dans la plaine.

La prise en compte du bon fonctionnement hydraulique du nouveau périmètre du site classé est essentielle au maintien et au développement de la végétation dans les collines et sur la plaine elle-même où l'arboriculture pourrait être réhabilitée comme cela a été fait sur les iles de la Barthelasse et de la Motte.

De manière subsidiaire, l'ile des Papes pourrait utilement être intégrée au site. Des prescriptions visant la plantation par des arbres de haute tige du nord du site (camping et locaux de réception) seraient bienvenues pour réduire l'empreinte paysagère importante des aménagements réalisés récemment et adapter ces sites au changement climatique.

Il vous est donc proposé de réexaminer le périmètre exact proposé au nord du site afin d'y intégrer les ravins.
Une carte pourra être fournie, si nécessaire, au commissaire enquêteur et aux services concernés.

Par ailleurs, l'association République Chartreuse propose de conserver les mots « La Plaine de l'ABBAYE » dans l'appellation du site élargi. Elle suggère de l'appeler simplement « site classé de la plaine de l'Abbaye et de ses coteaux ».

La gestion du grand site classé demandera beaucoup plus d'attention qu'aujourd'hui avec la participation effective des usagers qui en sont « amoureux » et de leurs représentants, professionnels et associatifs.
L'association République Chartreuse, active depuis 1993 pour la protection et la valorisation du centre-ville et de ses abords, est candidate pour participer à un comité local de suivi du site classé aux côtés des pouvoirs publics et des autres associations intéressées.

(*) il est à noter que le point de vue aménagé il y a quelques années en haut de la montagne des Chèvres a été abandonné et que celui aménagé à proximité de l'ancien relai du télégraphe de Chiappe n'est pas entretenu. Il est également à noter que les anciennes routes allant de Villeneuve à Sauveterre et Roquemaure en passant par la montagne disparaissent progressivement en raison d'appropriations privatives. Il serait nécessaire, vu la pression foncière et les pratiques constatées sur le terrain, de bien identifier, de protéger et de valoriser ces chemins de promenades ou de randonnées. Une attention particulière devrait être portée aux chemins piétonniers et aux pistes cyclables permettant de passer de la plaine à ses coteaux.